

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 30 JUIN 2025**

*L'an deux mille vingt-cinq, le trente juin à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune de Jarnac, dûment convoqué le vingt juin deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville de Jarnac, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe GESSE, Maire.*

**Étaient présents**

M. Philippe GESSE, Maire, M. Christophe ROY, M. Claude CHARRIER, Mme Camille LEGAY, M. Pierre DEMONT, adjoint(e)s au Maire, Mme Elisabeth PILLOT, M. Jean-Noël FORGIT, M. Michel CORNEILLE, Mme Catherine BENOIT, M. Sébastien BROTIER, Mme Catherine DEMAY, M. Aloïs PRUDENT, Mme Natacha VIGNERIE, M. Philippe JOLY, M. Pascal BRIDIER, Mme Nadine GALTEAU, M. Hubert COMIN, Mme Josette LEHELLE, M. Jean-Louis BARGAIN, Mme Odile PREVOTEAU, Mme Catherine PARENT, conseillers municipaux.

**Absents représentés**

Mme Marie-Christine BRAUD donne pouvoir à Mme Camille LEGAY ;  
Mme Marie FORGIT donne pouvoir à M. Michel CORNEILLE ;  
Mme Magaly JEAN donne pouvoir à M. Aloïs PRUDENT ;  
M. Jérôme ROYER donne pouvoir à Mme Odile PREVOTEAU.

|                                                                    |
|--------------------------------------------------------------------|
| <i>Membres en exercice : 27<br/>Présents : 21<br/>Votants : 25</i> |
|--------------------------------------------------------------------|

**Absentes**

Mme Ornella LAMBERTI,  
Mme Malika PERRIER.

Mme Catherine DEMAY est nommée secrétaire.

**Ordre du jour**

|    |                                                                                                                                                                                   |
|----|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1  | Décision modificative n°1 - Budget annexe extension 2 lotissement Saute-Ageasse                                                                                                   |
| 2  | Décision modificative n°2 - Budget général                                                                                                                                        |
| 3  | Subvention exceptionnelle au profit de l'association Jarnac Sport Pétanque                                                                                                        |
| 4  | Subvention exceptionnelle au profit de l'association Family Sport & Chill                                                                                                         |
| 5  | Remboursement destruction de nid de frelons - Monsieur Xavier PETCO                                                                                                               |
| 6  | SDEG16 - dossier n°2024-E1-0043-EP - rue Jean Jaurès                                                                                                                              |
| 7  | SDEG16 - dossier n°2023-AA-0408-EP - Place de l'Eglise                                                                                                                            |
| 8  | SDEG16 _ dossier n°2024-E1-0036-EP - Avenue du Général Leclerc / rue Pasteur                                                                                                      |
| 9  | ANNULE ET REMPLACE la délibération n° 2025-05-08 - Aide ravalement de façade - 15 rue des Fossés                                                                                  |
| 10 | ANNULE ET REMPLACE la délibération n° 2025-05-07TER - Aide ravalement de façade - 3 rue du Portillon                                                                              |
| 11 | Dénomination de rue                                                                                                                                                               |
| 12 | Installation de deux bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables - Convention d'occupation du domaine public entre la commune de Jarnac et la SAS W:I |

|    |                                                                    |
|----|--------------------------------------------------------------------|
| 13 | Grand Cognac - Avenant n°1 à la convention OPAH-RU multisites      |
| 14 | Création d'un emploi permanent – Service éducation                 |
|    | Délégations accordées par le conseil municipal à Monsieur le Maire |
|    | Questions diverses                                                 |

Monsieur le Maire remercie l'assemblée présente et ouvre la séance à 18h30.

Il rappelle que nous sommes en vigilance orange depuis dimanche midi pour canicule.

Monsieur le Maire annonce les pouvoirs.

Il informe le conseil municipal que :

- Samedi soir à 17h00, un tracteur avec une grosse remorque est passé sur le pont des Soupirs et l'a bien abîmé. La circulation est donc interdite sur ce pont. La déclaration à l'assurance est faite.
- Ensuite, c'est une décision qui n'a pas encore été prise mais qui peut être une bonne solution. Vendredi matin, nous avons reçu, par une agence immobilière, une offre pour la trésorerie. Nous étions partis sur une base de 240 000€ net vendeur. Il y a 11 personnes, investisseurs divers, qui nous ont contacté. Nous avons reçu une offre à 225 000€ net vendeur. Ils veulent investir avec un budget travaux autour de 350 000€. C'est pour faire deux habitations. Cette offre a un très grand avantage. Les personnes n'ont pas besoin d'emprunter. Cela nous permettrait de vendre rapidement, le temps que le notaire fasse les documents. Je pense que c'est une bonne offre.

L'assemblée n'a pas de question.

Monsieur Jean-Noël FORGIT arrive à 18h36.

Monsieur le Maire nomme Madame Catherine DEMAY secrétaire de séance.

Monsieur le Maire fait procéder au vote du procès-verbal du 21 mai 2025.

À la majorité des membres présents, 1 vote contre et trois abstentions, le procès-verbal est approuvé.

| CONTRE                | ABSTENTIONS                                                          |
|-----------------------|----------------------------------------------------------------------|
| Mme Catherine PARENT. | M. Jérôme ROYER ;<br>M. Jean-Louis BARGAIN ;<br>Mme Odile PREVOTEAU. |

## Délibération n°2025-06-01 : Décision modificative n°1 - Budget annexe extension 2 lotissement Saute-Ageasse

Monsieur le Maire présente la décision modificative n°1 suivante :

|  <b>Budget Extension 2 Saute-Ageasse</b><br><b>Décision modificative N° 1 - 2025</b><br><b>Conseil Municipal du 30/06/2025</b> |           |                                              |                    |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|----------------------------------------------|--------------------|
| <b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>                                                                                                                                                                                |           |                                              |                    |
| <b>DEPENSES</b>                                                                                                                                                                                                 |           |                                              |                    |
| COMPTE                                                                                                                                                                                                          | Fonction  | LIBELLE                                      | MONTANT            |
| 65822                                                                                                                                                                                                           | 01        | Reversement excédent budget annexe           | 400,00             |
| 71355/042                                                                                                                                                                                                       | 01        | Variation des stocks de terrains aménagés    | -414 000,00        |
| <b>TOTAL</b>                                                                                                                                                                                                    |           |                                              | <b>-413 600,00</b> |
| <b>RECETTES</b>                                                                                                                                                                                                 |           |                                              |                    |
| COMPTE                                                                                                                                                                                                          | Fonction  | LIBELLE                                      | MONTANT            |
| 7015                                                                                                                                                                                                            | 01        | Ventes de terrains aménagés                  | -377 791,52        |
| 70878                                                                                                                                                                                                           | 01        | Produits des services par des tiers          | -1 800,00          |
| 75822                                                                                                                                                                                                           | 01        | Prise en charge déficit par budget principal | -34 008,48         |
| <b>TOTAL</b>                                                                                                                                                                                                    |           |                                              | <b>-413 600,00</b> |
| <b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>                                                                                                                                                                                 |           |                                              |                    |
| <b>DEPENSES</b>                                                                                                                                                                                                 |           |                                              |                    |
| COMPTE                                                                                                                                                                                                          | Opération | LIBELLE                                      | MONTANT            |
| <b>TOTAL</b>                                                                                                                                                                                                    |           |                                              | <b>0,00</b>        |
| <b>RECETTES</b>                                                                                                                                                                                                 |           |                                              |                    |
| COMPTE                                                                                                                                                                                                          | Opération | LIBELLE                                      | MONTANT            |
| 1641                                                                                                                                                                                                            | 01        | Emprunt                                      | 414 000,00         |
| 3555/040                                                                                                                                                                                                        | 01        | Stock de produits - Terrains aménagés        | -414 000,00        |
| <b>TOTAL</b>                                                                                                                                                                                                    |           |                                              | <b>0,00</b>        |

(Les montants sont en euros)

La commission des finances a émis, à l'unanimité des membres présents, un avis favorable lors de sa séance du 16 juin 2025.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide :

- **D'APPROUVER** la Décision Modificative n°1 telle que décrite ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents.

## DEBAT

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Catherine DEMAY.

Madame Catherine DEMAY explique la délibération.

Il s'agit d'une écriture comptable nécessaire pour la renégociation du prêt relais.

L'assemblée n'ayant pas de question, Monsieur le Maire fait procéder au vote.

À l'unanimité des membres présents, le conseil municipal accepte la délibération sus-présentée.

### Délibération n°2025-06-02 : Décision modificative n°2 du budget général

Monsieur le Maire présente la décision modificative n°2 suivante :

| <div style="display: flex; align-items: center;">  <div style="margin-left: 10px;"> <b>Budget Général / Décision modificative N° 2 - 2025</b><br/> <b>Conseil Municipal du 30/06/2025</b> </div> </div> |           |                  |                |                                                     |                  |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|------------------|----------------|-----------------------------------------------------|------------------|
| <b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>                                                                                                                                                                                                                                                         |           |                  |                |                                                     |                  |
| <b>DEPENSES</b>                                                                                                                                                                                                                                                                          |           |                  |                |                                                     |                  |
| COMPTE                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Fonction  | Analytique       | Commission     | LIBELLE                                             | MONTANT          |
| 023                                                                                                                                                                                                                                                                                      |           |                  |                | Virement à la section d'investissement              | 34 408,48        |
| 6232                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 311       | 3304             | Culture        | Fêtes et cérémonies                                 | -1 000,00        |
| 6232                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 326       | 5424             | Sports         | Fêtes et cérémonies                                 | -400,00          |
| 65748                                                                                                                                                                                                                                                                                    | 326       | 6250             | Sports         | Subvention exceptionnelle Jarnac Sports Pétanque    | 400,00           |
| 65748                                                                                                                                                                                                                                                                                    | 326       | 6250             | Sports         | Subvention exceptionnelle Family, Sport & Chill     | 1 000,00         |
| 65821                                                                                                                                                                                                                                                                                    | 01        | 10000            | Administrative | Déficit budget annexe                               | -34 008,48       |
| <b>TOTAL</b>                                                                                                                                                                                                                                                                             |           |                  |                |                                                     | <b>400,00</b>    |
| <b>RECETTES</b>                                                                                                                                                                                                                                                                          |           |                  |                |                                                     |                  |
| COMPTE                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Fonction  | Analytique       | Commission     | LIBELLE                                             | MONTANT          |
| 75821                                                                                                                                                                                                                                                                                    | 01        | 10000            | Administrative | Excédent des budgets annexes                        | 400,00           |
| <b>TOTAL</b>                                                                                                                                                                                                                                                                             |           |                  |                |                                                     | <b>400,00</b>    |
| <b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>                                                                                                                                                                                                                                                          |           |                  |                |                                                     |                  |
| <b>DEPENSES</b>                                                                                                                                                                                                                                                                          |           |                  |                |                                                     |                  |
| COMPTE                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Opération | Fonct/analytique | Commission     | LIBELLE                                             | MONTANT          |
| 2315                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 215       | 845/6817         | Travaux        | Travaux rue Pasteur/av Leclerc                      | -70 391,52       |
| 2041582                                                                                                                                                                                                                                                                                  | 247       | 512/6817         | Travaux        | Eclairage Public rue Pasteur/av Leclerc             | 85 000,00        |
| 2313                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 256       | 317/7314         | Travaux        | Travaux reseau chauffage salle des fêtes/auditorium | 14 000,00        |
| 2313                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 258       | 025/8026         | Travaux        | Travaux cimetière - révision de prix                | 700,00           |
| 2041582                                                                                                                                                                                                                                                                                  | 289       | 518/6817         | Travaux        | Effacement de réseaux rue Pasteur/avenue Leclerc    | 100,00           |
| 2031                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 314       | 281/2511         | Education      | Etude restaurant scolaire mutualisé                 | 5 000,00         |
| <b>TOTAL</b>                                                                                                                                                                                                                                                                             |           |                  |                |                                                     | <b>34 408,48</b> |
| <b>RECETTES</b>                                                                                                                                                                                                                                                                          |           |                  |                |                                                     |                  |
| COMPTE                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Opération | Fonct/analytique | Commission     | LIBELLE                                             | MONTANT          |
| 021                                                                                                                                                                                                                                                                                      |           |                  |                | Virement de la section de fonctionnement            | 34 408,48        |
| <b>TOTAL</b>                                                                                                                                                                                                                                                                             |           |                  |                |                                                     | <b>34 408,48</b> |

(Les montants sont en euros)

La commission des finances a émis, à l'unanimité des membres présents, un avis favorable lors de sa séance du 16 juin 2025.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide :

- **D'APPROUVER** la Décision Modificative n°2 telle que décrite ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents.

#### DEBAT

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Catherine DEMAY.

Madame Catherine DEMAY explique la délibération.

Il s'agit d'une écriture comptable.

L'assemblée n'ayant pas de question, Monsieur le Maire fait procéder au vote.

À l'unanimité des membres présents, le conseil municipal accepte la délibération sus-présentée.

### **Délibération n°2025-06-03 : Subvention exceptionnelle au profit de l'association Jarnac Sport Pétanque**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'attribuer une aide exceptionnelle de 400 € au club de pétanque de Jarnac pour les frais liés à leur qualification aux championnats de France 2025 sous la forme d'un versement d'une subvention exceptionnelle.

Le montant de cette subvention est inscrite à la décision modificative n°2 du budget général.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide :

- **D'APPROUVER** le versement d'une subvention exceptionnelle à l'association Jarnac Sport Pétanque d'un montant de 400 €.

#### DEBAT

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Pierre DEMONT.

Monsieur Pierre DEMONT explique la délibération.

Il rappelle le résultat des championnats de France du dernier week-end à Châlons-sur-Saône et évoque les deux joueurs qui seront le week-end prochain aux championnats de France à Millau.

L'assemblée n'ayant pas de question, Monsieur le Maire fait procéder au vote.

À l'unanimité des membres présents, le conseil municipal accepte la délibération sus-présentée.

### **Délibération n°2025-06-04 : Subvention exceptionnelle au profit de l'association Family Sport & Chill**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'attribuer une aide exceptionnelle de 1 000 € à l'association Family Sport & Chill pour des frais de fonctionnement liés à la location d'un mur d'escalade sous la forme d'un versement d'une subvention exceptionnelle.

Le montant de cette subvention est inscrite à la décision modificative n°2 du budget général.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide :

- **D'APPROUVER** le versement d'une subvention exceptionnelle à l'association Family Sport & Chill d'un montant de 1000 €.

## DEBAT

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Pierre DEMONT.

Monsieur Pierre DEMONT explique la délibération.

Monsieur Christophe ROY rappelle que l'on connaît tous les problèmes liés à la crise du cognac.

Cette subvention est pour venir en aide à l'association Family Sport & Chill dans la location d'un mur d'escalade.

L'assemblée n'ayant pas de question, Monsieur le Maire fait procéder au vote.

À l'unanimité des membres présents, le conseil municipal accepte la délibération sus-présentée.

### **Délibération n°2025-06-05 : Remboursement destruction de nid de frelons - Monsieur Xavier PETCO**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que lors du conseil municipal en date du 23 mars 2025, elle a statué sur la prise en charge de la destruction des nids de frelons asiatiques avec une participation de 20€ par le particulier demandeur.

Monsieur le Maire informe que Monsieur Xavier PETCO domicilié au 3 chemin des terrières 16200 Jarnac, a fait intervenir en urgence une entreprise pour la destruction d'un nid de frelons asiatiques. La facture s'élève à 99 €.

Monsieur le Maire propose de prendre en charge cette facture à hauteur de 79€ et donc de rembourser Monsieur Xavier PETCO pour la somme de 79€.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à rembourser la somme de 79€ à Monsieur Xavier PETCO, domicilié au 3 chemin des terrières 16200 Jarnac au titre de la destruction d'un nid de frelons asiatiques.

## DEBAT

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Camille LEGAY.

Madame Camille LEGAY explique la délibération.

L'assemblée n'ayant pas de question, Monsieur le Maire fait procéder au vote.

À l'unanimité des membres présents, le conseil municipal accepte la délibération sus-présentée.

### **Délibération n°2025-06-06 : SDEG16 - dossier n°2024-E1-0043-EP - rue Jean Jaurès**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les travaux d'éclairage public sur la commune de Jarnac sont réalisés par le SDEG 16.

Dans ce cadre et lors de la commande de travaux, le SDEG 16 transmet à la commune de Jarnac un plan de financement prévisionnel de travaux indiquant notamment le montant maximum de la participation de la commune, une convention pour le versement d'un fonds de concours d'investissement ainsi qu'une lettre d'engagement de paiement.

Cette lettre d'engagement de paiement prévoit que, dès la fin des travaux, à la demande du SDEG 16 et avant tout arrêté des comptes, la commune s'engage à verser le montant de la participation indiqué au plan de financement prévisionnel, et qu'un éventuel remboursement à la commune pourra intervenir ultérieurement lors de l'établissement de l'arrêté des comptes dressé par le SDEG 16.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que sont envisagés les travaux suivants :

- Remplacement de la lanterne GG015 vétuste – Luminaire SAGA rue Jean Jaurès pour un montant de 887,17€.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les lettres d'engagement de paiement, les plans de financement prévisionnel de travaux, tels qu'annexés à la présente, ainsi que tous les documents relatifs au versement des fonds de concours d'investissement, pour les travaux énoncés ci-dessus.

#### DEBAT

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Claude CHARRIER.

Monsieur Claude CHARRIER explique la délibération.

L'assemblée n'ayant pas de question, Monsieur le Maire fait procéder au vote.

À l'unanimité des membres présents, le conseil municipal accepte la délibération sus-présentée.

### **Délibération n°2025-06-07 : SDEG16 – dossier n°2023-AA-0408-EP – Place de l'Eglise**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les travaux d'éclairage public sur la commune de Jarnac sont réalisés par le SDEG 16.

Dans ce cadre et lors de la commande de travaux, le SDEG 16 transmet à la commune de Jarnac un plan de financement prévisionnel de travaux indiquant notamment le montant maximum de la participation de la commune, une convention pour le versement d'un fonds de concours d'investissement ainsi qu'une lettre d'engagement de paiement.

Cette lettre d'engagement de paiement prévoit que, dès la fin des travaux, à la demande du SDEG 16 et avant tout arrêté des comptes, la commune s'engage à verser le montant de la participation indiqué au plan de financement prévisionnel, et qu'un éventuel remboursement à la commune pourra intervenir ultérieurement lors de l'établissement de l'arrêté des comptes dressé par le SDEG 16.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que sont envisagés les travaux suivants :

- Pose de 2 lanternes sur façade (matériel identique au centre bourg), place de l'Eglise, pour un montant de 2 199,27€.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les lettres d'engagement de paiement, les plans de financement prévisionnel de travaux, tels qu'annexés à la présente, ainsi que tous les documents relatifs au versement des fonds de concours d'investissement, pour les travaux énoncés ci-dessus.

#### DEBAT

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Claude CHARRIER.

Monsieur Claude CHARRIER explique la délibération.

L'assemblée n'ayant pas de question, Monsieur le Maire fait procéder au vote.

À l'unanimité des membres présents, le conseil municipal accepte la délibération sus-présentée.

## **Délibération n°2025-06-08 : SDEG16 – dossier n°2024-E1-0036-EP – Avenue du Général Leclerc / rue Pasteur**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les travaux d'éclairage public sur la commune de Jarnac sont réalisés par le SDEG 16.

Dans ce cadre et lors de la commande de travaux, le SDEG 16 transmet à la commune de Jarnac un plan de financement prévisionnel de travaux indiquant notamment le montant maximum de la participation de la commune, une convention pour le versement d'un fonds de concours d'investissement ainsi qu'une lettre d'engagement de paiement.

Cette lettre d'engagement de paiement prévoit que, dès la fin des travaux, à la demande du SDEG 16 et avant tout arrêté des comptes, la commune s'engage à verser le montant de la participation indiqué au plan de financement prévisionnel, et qu'un éventuel remboursement à la commune pourra intervenir ultérieurement lors de l'établissement de l'arrêté des comptes dressé par le SDEG 16.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que sont envisagés les travaux suivants :

- Eclairage public, avenue du Général Leclerc, rue Pasteur, pour un montant de 81 594,71€.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les lettres d'engagement de paiement, les plans de financement prévisionnel de travaux, tels qu'annexés à la présente, ainsi que tous les documents relatifs au versement des fonds de concours d'investissement, pour les travaux énoncés ci-dessus.

### **DEBAT**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Claude CHARRIER.  
Monsieur Claude CHARRIER explique la délibération.

L'assemblée n'ayant pas de question, Monsieur le Maire fait procéder au vote.

À l'unanimité des membres présents, le conseil municipal accepte la délibération sus-présentée.

## **Délibération n°2025-06-09 : ANNULE ET REMPLACE la délibération n°2025-05-08 – Aide ravalement de façade – 15 rue des Fossés**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 25 septembre 2020 concernant le règlement régissant l'octroi de l'aide municipale pour le ravalement de façades.

Vu la déclaration préalable de la SCI J.A.C.C située au 19B rue des Fossés 16200 Jarnac, déposée le 5 juillet 2024 à la Mairie, concernant le ravalement de façade au 15 rue des Fossés 16200 Jarnac, et considérant que les travaux ont été réalisés conformément à l'autorisation qui lui a été délivrée le 13 août 2024, le montant des travaux s'élève à 11 220€ HT.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur l'octroi d'une subvention de 10 % du montant HT soit 1 122 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide :

- **D'ACCORDER** une subvention de 1 122 € à la SCI J.A.C.C située au 19B rue des Fossés 16200 Jarnac pour les travaux au 15 rue des Fossés 16200 Jarnac ;
- **DE MANDATER ET D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente.

## DEBAT

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Claude CHARRIER.  
Monsieur Claude CHARRIER explique la délibération.

L'assemblée n'ayant pas de question, Monsieur le Maire fait procéder au vote.  
À l'unanimité des membres présents, le conseil municipal accepte la délibération sus-présentée.

### **Délibération n°2025-06-10 : ANNULE ET REMPLACE la délibération n°2025-05-07TER – Aide ravalement de façade – 3 rue du Portillon**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 25 septembre 2020 concernant le règlement régissant l'octroi de l'aide municipale pour le ravalement des façades.

Vu la déclaration préalable de la SCI NAPOLEON située au 38B Grand'Rue 16200 Jarnac, déposée le 18 mars 2024 à la Mairie, concernant le ravalement de façade au 3, rue du portillon 16200 Jarnac, et considérant que les travaux ont été réalisés conformément à l'autorisation qui lui a été délivrée le 15 mai 2024, le montant des travaux s'élève à 16 211,03 € HT.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur l'octroi d'une subvention de 10 % du montant HT au maximum 1 500 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide :

- **D'ACCORDER** une subvention de 1 500 € à la SCI NAPOLEON située au 38B Grand'Rue 16200 Jarnac pour les travaux au 3, rue du portillon 16200 Jarnac ;
- **DE MANDATER ET D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente.

## DEBAT

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Claude CHARRIER.  
Monsieur Claude CHARRIER explique la délibération.

L'assemblée n'ayant pas de question, Monsieur le Maire fait procéder au vote.  
À l'unanimité des membres présents, le conseil municipal accepte la délibération sus-présentée.

Madame Catherine DEMAY signale qu'il reste moins de 3 000€ de marge sur le budget « Aide ravalement de façade ».

### **Délibération n°2025-06-11 : Dénomination de rue**

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Considérant qu'il revient à la commune d'adresser la parcelle AI 187 ;  
Vu la demande du propriétaire afin de souscrire à la fibre ;  
Compte tenu que cette parcelle est dans la continuité de la rue des Pontreaux de Triac-Lautrait, il est proposé de dénommer cette rue « rue des Pontreaux » pour la partie Jarnacaise ;  
Vu le plan ci-joint.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide :

- **D'ADOPTER** la dénomination « rue des Pontreaux »,
- **DE MANDATER ET D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente décision.

## DEBAT

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Claude CHARRIER.  
Monsieur Claude CHARRIER explique la délibération.

Nous avons décidé de prendre la continuité de la rue de Triac-Lautrait qui s'appelle « rue des Pontreaux ». Ce sera mieux pour les habitants, pour les secours, la poste...

L'assemblée n'ayant pas de question, Monsieur le Maire fait procéder au vote.  
À l'unanimité des membres présents, le conseil municipal accepte la délibération sus-présentée.

### **Délibération n°2025-06-12 : Installation de deux bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables - Convention d'occupation du domaine public entre la commune de Jarnac et la SAS W:I**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant le souhait exprimé de la commune de poursuivre le déploiement des bornes IRVE sur son territoire,

Considérant que le SDEG 16 est engagé dans la poursuite du déploiement d'IRVE, qui comprend la mise en place d'un service incluant la création, l'entretien, et l'exploitation de ces infrastructures de charges (IRVE) nécessaire à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables,

Considérant que suite à l'appel à projet du SDEG 16 c'est la société SAS W :I, filiale du groupe COMELEC qui a remporté le marché,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public avec la SAS W : I telle qu'annexée ainsi que l'ensemble des actes y afférents pour l'installation de 2 bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables Place Charles de Gaulle.

## DEBAT

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Claude CHARRIER.

Monsieur Claude CHARRIER explique la délibération. Les deux bornes, à charge lente, seront mises Place Charles de Gaulle d'ici deux à trois mois. Elle ne nous coûtent pas et en plus on partage la recette.

Monsieur Philippe GESSE ajoute que les deux bornes Place de la mairie et Place du Château sont les plus utilisées de Charente selon le SDEG 16.

L'assemblée n'ayant pas de question, Monsieur le Maire fait procéder au vote.  
À l'unanimité des membres présents, le conseil municipal accepte la délibération sus-présentée.

### **Délibération n°2025-06-13 : Grand Cognac - Avenant n°1 à la convention OPAH-RU multisites**

Vu l'article L.1524-5 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.302-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation ;

Vu la délibération n°2020/0223 du Conseil communautaire de Grand Cognac du 10 décembre 2020 approuvant le Programme Local de l'Habitat de Grand Cognac ;

Vu la convention générale Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain (OPAH-RU) multi-sites de Grand Cognac signée le 21 mars 2023 ;

Par délibération n°2021-11-16 du 29 novembre 2021, le conseil municipal a approuvé la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain (OPAH-RU) multi-sites de la Communauté d'agglomération de Grand Cognac sur les quatre centralités du territoire pour une durée de cinq ans.

L'OPAH-RU multi-sites de Grand Cognac est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023. Depuis sa mise en œuvre, force est de constater qu'une majorité de propriétaires bailleurs ne donnent pas suite, l'écart entre les loyers libres et les loyers conventionnés sur le territoire étant trop important pour rendre attractif le conventionnement.

Face à l'évolution du contexte social, économique, immobilier et bancaire, Grand Cognac souhaite renforcer sa politique d'aides en direction des propriétaires bailleurs s'engageant dans la réhabilitation de logements et la mise sur le marché de logements à loyer modéré dans le cadre de l'OPAH-RU multisites de Grand Cognac.

Pour cela Grand Cognac souhaite revoir les subventions et les objectifs de dossiers propriétaires bailleurs et ouvrir ses aides aux travaux aux projets de propriétaires bailleurs conventionnés en Loc1 (loyer intermédiaire), ces objectifs font donc l'objet de l'avenant joint en annexe.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer l'avenant 1 à la convention générale OPAH-RU multi-sites (avenant joint en annexe) et les autres avenants le cas échéant ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout document afférent à la mise en œuvre de l'OPAH-RU multi-sites.

#### DEBAT

Monsieur le Maire fait lecture de la délibération.

Nous sommes obligés de prendre cette délibération.

Nous avons passé une convention avec Grand Cognac, Châteauneuf-sur-Charente et Segonzac concernant les logements. Comme l'agglomération de Grand Cognac souhaite la faire évoluer, elle repasse en conseil municipal pour la valider.

C'est une réglementation qui concerne les logements et notamment les aides auxquelles un bailleur peut prétendre dans le cadre d'une réhabilitation. Les objectifs de construction fixés ont évolué.

L'assemblée n'ayant pas de question, Monsieur le Maire fait procéder au vote.

À l'unanimité des membres présents, le conseil municipal accepte la délibération sus-présentée.

### **Délibération n°2025-06-14 : Création d'un emploi permanent – Service éducation**

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu des besoins du service « éducation » pour assurer la surveillance pendant le temps périscolaire à l'école Ferdinand Buisson,

Considérant que l'agent actuellement employé sous contrat assure ces missions et qu'il convient, dans un souci de continuité et de stabilité du service, de pérenniser cet emploi,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide :

- **DE CREER**, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025, un emploi permanent d'adjoint territorial d'animation à temps non complet à raison de 13,97/35ème
- **DE MODIFIER** le tableau des effectifs,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

## DEBAT

Monsieur le Maire fait lecture de la délibération.  
Il donne la parole à Madame Claire BERTRAND.

L'objectif est de titulariser un contractuel. Il travaille notamment sur la pause méridienne et la garderie à l'école Ferdinand Buisson. Il a déjà fait trois rentrées scolaires sur notre commune. Il travaille également à Grand Cognac et vient d'être titularisé par l'agglomération de Grand Cognac. Avec ses titularisations, cela lui fera un temps complet.  
C'est un besoin que l'on a et c'est une personne impliquée notamment dans le projet de la cour d'école végétalisée. C'est pour cela qu'on lui a proposé d'entériner son poste.

Madame Catherine DEMAY précise qu'il n'y a pas d'accroissement budgétaire car il était prévu en contractuel mais il basculera en titulaire.

L'assemblée générale n'ayant pas de question, Monsieur le Maire fait procéder au vote.  
À l'unanimité des membres présents, le conseil municipal accepte la délibération sus-présentée.

## DELEGATIONS ACCORDEES À MONSIEUR LE MAIRE.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des délégations accordées au maire.

## QUESTIONS DIVERSES.

### Maison de Santé :

Madame Odile PREVOTEAU demande où nous en sommes avec les médecins de la Maison de Santé.

Monsieur Pascal BRIDIER répond qu'une personne est en train de faire les démarches pour s'installer à Jarnac à la place de Monsieur Michel LAFAYE.

Nous allons essayé de l'aider dans cette installation.

Madame Catherine DEMAY précise qu'il faudra le budgétiser.

Monsieur le Maire répond que ce sera mis à l'ordre du jour de la prochaine commission finance.

Ensuite, Madame Catherine DEMAY demande qu'en septembre nous nous penchions sur le gel des loyers de 2026.

Monsieur Pascal BRIDIER attire l'attention sur les médecins d'Aigre qui sont arrivés à Cognac. Ils ont dit qu'ils avaient été mal reçus à Jarnac, or ils ne sont jamais venus.

### Rue du Chail :

Monsieur Claude CHARRIER intervient pour parler des prochains travaux rue du Chail. C'est une voirie communautaire.

Ensuite, nous sommes toujours sur le projet des panneaux photovoltaïques. Une réunion travaux sera organisée début septembre pour que tout le monde soit informé de l'avancée.

Enfin, un projet lancé avec les services techniques et un professionnel : l'ilot de fraîcheur place de l'ancien marché.

Commerces :

Monsieur Christophe ROY informe que la présidente des commerçants a démissionné. Les nouvelles élections auront lieu cette semaine. Ils étaient une vingtaine à vouloir repartir. Des nouveaux commerçants se sont installés. Il y a une dynamique assez intéressante notamment rue du portillon.

Comité de jumelage :

Madame Catherine DEMAY invite l'assemblée au comité de jumelage avec les Ecossais le 14 juillet pour la signature du renouvellement de la charte.

L'assemblée n'ayant plus de questions, Monsieur le Maire clôt le conseil municipal à 19h22.

La secrétaire de séance,



Catherine DEMAY

Le Maire,



Philippe GESSE



